



Déclaration suisse
présentée par Monsieur le Directeur Jolles
à la réunion informelle du GATT

Genève, le 23 janvier 1978

787-0

Au nom du Gouvernement suisse, je tiens à exprimer la satisfaction que nous éprouvons en constatant que les négociations commerciales multilatérales peuvent dès aujourd'hui entrer dans leur phase opérationnelle.

Dans les circonstances difficiles que traverse actuellement l'économie mondiale, il est en effet essentiel que soit ainsi démontrée la détermination de nos Gouvernements de développer et de renforcer le système commercial ouvert dont le GATT est le fondement.

Ces négociations s'inscrivent dans le contexte global des relations économiques internationales. Dès lors, leur succès dépend aussi des efforts à entreprendre simultanément pour surmonter les déséquilibres dont souffrent nos relations monétaires et pour faciliter les ajustements de structure que réclame l'adaptation aux données nouvelles de l'économie mondiale. Je dis cela non pas dans le sens d'une réserve mais plutôt dans le sens d'une incitation à surmonter les difficultés sectorielles et structurelles par un accroissement des échanges et par des mesures tendant à rétablir une situation monétaire ordonnée. L'objectif du paragraphe 7 de la Déclara-

tion de Tokyo¹⁾ garde toute sa valeur dans le contexte actuel.

La Suisse a, d'emblée, souscrit aux objectifs de la Déclaration de Tokyo.

Elle a participé activement et concrètement aux travaux destinés à définir les termes de la négociation.

Elle est résolue à apporter sa contribution à des résultats substantiels.

Elle souscrit à l'horaire prévu quant à la conduite des négociations pour autant qu'il permette la mise au point des accords globaux et de large portée envisagés.

Ses offres sont prêtes. Elles seront soumises dans les prochains jours.

S'agissant du volet tarifaire, l'offre de la Suisse vise une réduction des tarifs selon la formule suisse d'harmonisation. Elle est fondée sur une application aussi générale

1) 7. La politique de libération des échanges mondiaux ne peut être poursuivie avec succès à défaut d'efforts parallèles visant à la mise sur pied d'un système monétaire qui mette l'économie mondiale à l'abri des secousses et des déséquilibres tels qu'ils se sont manifestés ces derniers temps. Les Ministres ne perdront pas de vue que les efforts qui vont être entrepris dans le domaine du commerce impliquent la poursuite des efforts pour maintenir des conditions ordonnées et pour établir un système monétaire durable et équitable.

Les Ministres reconnaissent également que la nouvelle étape de la libération des échanges à laquelle ils se proposent de procéder devrait faciliter le fonctionnement du système monétaire.

Les Ministres reconnaissent que ces considérations doivent être présentes à leur esprit à l'ouverture et tout au long des négociations. Des efforts dans ces deux domaines seront ainsi de nature à contribuer efficacement à une amélioration des relations économiques internationales, compte tenu des caractéristiques particulières de l'économie des pays en voie de développement et de leurs problèmes.

et automatique que possible du plan de réductions tarifaires aux droits industriels. Elle ne prévoit aucune exception de départ car de telles exceptions, si elles touchaient un secteur traditionnel d'exportation important d'un pays participant, risqueraient de vider la négociation de son contenu économique.

Dans le domaine non tarifaire, nous acceptons comme base de négociation les projets de codes en discussion à propos des normes, des achats publics, de l'évaluation en douane et des régimes de licences. Nous considérons que des accords en ces matières sont indispensables à l'équilibre du résultat d'ensemble.

De même, si les travaux relatifs aux subventions et droits compensateurs ainsi qu'au régime multilatéral des sauvegardes paraissent moins avancés, nous considérons cependant comme absolument fondamental que des solutions satisfaisantes soient définies dans ces domaines, car l'équilibre du résultat d'ensemble en dépendra dans une très large mesure.

Nous appuyons pleinement les travaux entrepris dans le groupe "Cadre juridique". La tâche consistant à améliorer et à adapter les règles du système du commerce mondial ne saurait être considérée comme remplie sans que les pays en voie de développement y aient trouvé la place qui leur revient grâce à des règles permanentes et négociées concernant l'adaptation de leurs avantages particuliers et de leurs obligations en fonction de leur degré de développement. De même, la portée des règles concernant un accès équitable aux ressources de matières premières devrait être trouvée dans l'intérêt de tous les participants.

Dans le domaine de l'agriculture, nous confirmons l'appui de la Suisse au principe de solutions multilatérales pour les produits laitiers et la viande et nous acceptons également l'ouverture de négociations en vue du renouvellement de l'Accord sur le blé et de son éventuel élargissement à d'autres céréales. Par ailleurs, l'offre agricole, dont nous achevons actuellement la préparation, tiendra compte de la situation de droit et de fait dans laquelle le commerce agricole de la Suisse s'inscrit au GATT.

J'aimerais, pour terminer, exprimer le voeu que les négociations intensives, dont cette séance marque le point de départ, soient dominées par le souci d'assurer la confiance de la communauté commerciale internationale dans le système institué par le GATT. Cette confiance est indispensable pour stimuler les investissements dont dépend une accélération de la croissance économique.